



**PLUS DE 110 000 MEMBRES
AU QUÉBEC**

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DE LA FTQ



jaimeradiocanada.com

NOUVELLE
2015-04-27 22:06

28 avril, Journée internationale de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail

Un vigile se tient devant l'assemblée nationale toute la nuit du 27 au 28 avril

Le 28 avril, Journée internationale de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et ses syndicats affiliés, dont le SCFP, sont réunis devant l'Assemblée nationale pour honorer la mémoire des milliers de personnes qui paient de leur vie le fait de travailler ou d'avoir travaillé dans des milieux non sécuritaires.

«Nous sommes réunis devant l'Assemblée nationale par devoir de mémoire, mais aussi pour que les choses changent. Nous demandons à nos députés : combien de morts encore avant que vous appliquez toutes les mesures de prévention prévues dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)?», interroge le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

Depuis l'entrée en vigueur partielle de la LSST, en 1980, la CSST a reconnu 6579 décès liés à une pratique professionnelle au Québec. Dans le document Statistiques sur les décès – Janvier à décembre 2014, la CSST divulgue avoir reconnu 164 décès liés au travail pour l'année 2014. À ce triste bilan, s'ajoutent des dizaines de milliers de cas de lésions liées à une activité professionnelle. Bien qu'elles n'entraînent pas de décès, ces lésions sont venues changer la vie de milliers de travailleuses et de travailleurs.

La FTQ et ses syndicats affiliés considèrent qu'il y a un lien concret entre ce triste bilan et la non-application des mesures de prévention prévues à la loi. Des experts qui ont fait l'état de la situation ont conclu que le Québec arrive bon dernier (63e sur 63 juridictions en Amérique du Nord) pour ce qui est de l'encadrement légal en matière de prévention. En effet, pas plus de 10 % des travailleurs et des travailleuses avaient accès à toutes les dispositions en prévention prévues dans la LSST selon les chiffres de l'an 2000, dernière année pour laquelle ces données sont disponibles. Or, aujourd'hui, près des deux tiers des lésions professionnelles acceptées surviennent dans les groupes qui n'ont pas accès à ces dispositions.

«Le Québec a une belle loi en matière de santé et de sécurité du travail, mais l'application des mécanismes de prévention est suspendue depuis son entrée en vigueur en 1980. Les députés ont des comptes à rendre à leurs commettants sur ce sujet méconnu. C'est pourquoi nous avons adressé une lettre à tous les députés leur demandant s'ils sont d'accord avec l'entrée en vigueur pleine et entière de tous les articles sur la prévention inclus dans la LSST», explique Serge Cadieux.

Pendant la nuit du 27 au 28 avril, des travailleurs et travailleuses ont planté des croix symboliques sur le parterre de l'Assemblée nationale et ont tenu une vigile toute la nuit.

[AA Taille texte](#)

[Imprimer](#)

[Envoyer](#)

Partager |



Photo Annie Thériault

D'autres photos sur Facebook

Propulsé par Édimestre Plus^{MC} 